

TOUTE L'INFO SUR L'ANNÉE DE CESURE

Livret réalisé par Info Jeunes Lorient

INFO JEUNES LORIENT

Esplanade du Moustoir,
rue Sarah Bernhardt, 56100 Lorient
02 97 84 84 57
infos@bij-lorient.org
@infojeuneslorient

CIO DE LORIENT

31 rue du Couëdic 56100 Lorient
02 97 21 02 95
cio.lorient@ac-rennes.fr

UBS (SERVICE SPOT)

4 rue Jean Zay 56100 Lorient
02 97 87 66 60
spot@univ-ubs.fr

Ressources :

cidj.com
ijbox.fr
étudiant.gouv.fr
parcoursup.fr
onisep.fr
infojeuneslorient.org
france-volontaires.org

TOUTE L'INFO SUR L'ANNÉE DE CESURE

Un projet ? Des envies ?
Fais une pause dans tes études !

Qu'est-ce que c'est ?
Comment s'y prendre ?
Que faire pendant cette année ?
Les conseils et astuces

L'ANNÉE DE CÉSURE, C'EST QUOI ?

Une année durant laquelle tu fais une pause dans tes études afin de te consacrer à un projet : volontariat, bénévolat, autre formation, travail ...

- Durée de 1 ou 2 semestre(s). 1 an maximum !
- Il faut que tu aies un projet bien réfléchi, ta demande ne sera pas acceptée si tu n'as pas de projet précis.
- Tu dois signer une convention avec ton établissement.
- Tu peux bénéficier d'un accompagnement pédagogique tout au long de ton année par l'établissement.



LES CONSEILS



Après l'année de césure :

- Avoir le calendrier en tête (rentrée, délais d'envoi de documents...)
- Faire le point en terme de parcours (notamment si vous changez de filière)
- Reprendre ces objectifs/attentes fixées au début pour se rendre compte du parcours réalisé



Tu peux tenir un journal de "voyage" / de notes pour voir le chemin parcouru !

LES CONSEILS

Avant l'année de césure :



- Réfléchir mûrement à son projet, avoir un projet construit.
- Bien écrire sa lettre de motivation (si demandée), montrer ses objectifs, montrer le potentiel lien entre le projet et la formation.
- Renseigne toi sur l'année de césure auprès de l'établissement (dates, modalités...)
- Fais-toi accompagner par les structures ressources : JJ Lorient, CIO, SPOT....
- Faire le point sur ce que tu attends de cette année !



Pendant l'année de césure :

- Garde le contact avec les étudiants/professeurs de ton école (démarches administratives, dates...)
- Anticipe ton retour (pièce justificative, date inscription).
- Rentre en France quelques temps avant ta rentrée (si départ à l'étranger).
- Valorise ton expérience (CV, LM, blog, chaine Youtube...)



- Ton retour dans la formation est assuré après ton année de césure, ta place est en quelque sorte "réservée".
- Tu te dois de respecter tes droits et tes devoirs qui sont inscrits dans ta convention signée avec ton établissement.
- Tu conserves ton statut étudiant et tous les avantages qui vont avec (réductions, restaurant universitaire...)
- Tu peux dans certains cas conserver ta bourse sur critères sociaux du CROUS.
- Mais tu dois tout de même payer tes frais de scolarité et ta contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

COMMENT FAIT-ON ?

Après le Bac :



- Tu t'inscris sur la plateforme Parcoursup.
- Tu formules tes vœux de formations souhaités.
- Tu fais ta demande de césure directement sur la plateforme dans ton dossier candidat, entre le 15 Janvier 2025 et le 13 Mars 2025 en cochant la case "année de césure".
- Si tu reçois une proposition d'admission en Juin, tu dois t'inscrire dans la formation (attention aux délais).
- L'école est informée de ta demande de césure après t'avoir accepté, et tu dois lui fournir les documents demandés (lettre de motivation, dossier présentant ton projet...) pour qu'elle étudie ton dossier.
- Ensuite, ta demande de césure est acceptée ou non. Si elle est refusée, tu dois intégrer la formation ou faire une année sabbatique (déscolarisé).



A l'étranger :

- Corps Européen de Solidarité (CES) : volontariat européen de 18 à 30 ans dans une structure d'accueil (tous les frais sont pris en charge par l'UE).
- Au Pair : garde d'enfant(s) dans une famille en Europe ou à l'international (nourri, logé et blanchi) (cf : agences Pipelette, Apitu...)
- Wwoofing : bénévolat dans une ferme bio à l'étranger ou en France (nourri et logé) (Workaway, Helpx, Helpstay..)
- Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) : volontariat humanitaire de 12 mois minimum à l'international.
- PVT : Programme/Permis Vacances Travail : permet aux jeunes de 18 à 30 ans (ou 35 dans certains cas) de partir 1 ou 2 ans dans un des 15 pays partenaires



QUE FAIRE PENDANT CETTE ANNÉE DE PAUSE ?

- Créer une entreprise, association
- Faire un/des stages (convention avec la Mission Locale de Lorient)
- Travailler
- Réaliser une autre formation
- Monter un projet (Jeunes en Projet)



En France ou à l'étranger :

- Service Civique : volontariat de 6 à 12 mois dans différentes thématiques (mission d'intérêt général) dans une asso, un établissement de la fonction publique, une structure... (620€ par mois).
- Chantier Jeunes Bénévoles : s'investir bénévolement pendant 1 à 3 semaines dans une réalisation concrète.



COMMENT FAIT-ON ?

Étape en cours du 17 janvier 2024 > 14 mars 2024 > 3 avril inclus Je m'inscris pour formuler mes vœux

Prochaine étape du 30 mai 2024 au 11 juillet 2024 Je reçois les réponses des formations et je décide

Mon profil Ma scolarité **Mes vœux** Dossier n°

Tableau de bord

Vœux

Vœux en apprentissage

Préférences et autres projets

Secteurs licences

Année de césure

Vœux

Formulation des vœux, je teste mes connaissances

Tableau de bord

Vœux et sous-vœux formulés sous statut étudiant

- 3/10 vœux
- 1/20 sous-vœux

Ajouter une formation via la carte

Ici, vous retrouvez vos demandes de césures

Étape en cours du 17 janvier 2024 > 14 mars 2024 > 3 avril inclus Je m'inscris pour formuler mes vœux

Prochaine étape du 30 mai 2024 au 11 juillet 2024 Je reçois les réponses des formations et je décide

Mon profil Ma scolarité **Mes vœux** Dossier n°

Tableau de bord

Vœux

Vœux en apprentissage

Préférences et autres projets

Secteurs licences

Année de césure

Année de césure

Vous avez exprimé une demande de césure pour l'année 2024-2025.

Utilisez le bouton ci-dessous si vous souhaitez annuler la demande de césure.

Annuler la demande de césure Retour

Vous pouvez aussi annuler votre demande de césure dans cet espace



Pendant tes études (licence ou master) :

- Tu fais la demande directement auprès de la scolarité de ton établissement (formulaire à retirer et compléter)
- Tu dois fournir une lettre de motivation à ton établissement (nature, modalités, objectifs du projet)
- Tu dois aussi joindre : une notification d'admission en formation, une attestation de l'organisme d'accueil le cas échéant, et l'avis du Service des Affaires Internationales si départ à l'étranger.

MASTER'S
Degree!

Avant le Master 1 :

- Tu t'inscris sur la plateforme Mon Master et tu fais des vœux et une demande d'année de césure à partir de Février 2025 sur la plateforme directement.
- Si avis favorable : documents à fournir selon les demandes de l'établissement.
- Si refus : début de la formation ou année sabbatique (déscolarisé)

L'ANNÉE SABBATIQUE

C'est une année durant laquelle tu arrêtes tes études, ton travail, ton activité dans le but de réaliser un projet ou non.

Dans le cadre d'une sortie du système scolaire :

- Tu n'as plus le statut d'étudiant.
- Tu ne perçois plus les bourses.
- Tu n'as aucune obligation de réaliser un projet précis, mais c'est possible et conseillé !
- Ton retour dans la formation n'est pas assuré, il te faudra donc repostuler dans la formation. (Parcoursup ou Monmaster)

